



Monsieur Raphaël SAUTERET
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 14 décembre 2023

Objet : Négociation salariale et Prime de Partage de la Valeur 2023 chez LCL

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Le 13 décembre 2023, vous avez envoyé un courriel à l'ensemble des Délégués Syndicaux Nationaux dans lequel vous teniez ces propos : « Hier, à 17h00, heure limite, nous n'avons obtenu qu'une signature. Je regrette que cette proposition de PPV n'ait pas emportée au moins une seconde signature permettant le versement sur la paie de décembre 2023. Comme convenu, nous nous retrouvons pour la poursuite de la NAO vendredi 15 décembre 2023 à 10h ».

Ce courriel faisait suite à l'échange téléphonique que nous avons eu, un peu plus tôt ce même jour, et au cours duquel vous m'avez confirmé que :

- vous ne souhaitiez pas accorder de PPV en décembre
- vous ne souhaitiez pas organiser de CSEC extraordinaire à ce sujet
- LCL n'accordera aucune augmentation générale au cours de cette négociation
- ces propositions sont conformes aux pratiques du groupe

Pour **FO LCL**, il est temps de remettre l'église au centre du village. Je tiens, donc, à vous faire part de ce que votre courriel m'inspire et je vous confirme les propos que je vous ai tenus au téléphone :

- Vous n'avez pas obtenu de deuxième signature parce que votre proposition de PPV était indécente, autant qu'indigne, au regard de l'investissement des salariés, artisans des « réussites » 2023 dont LCL se targue (élu service client de l'année 2024, meilleure note sur google, conquête sur tous les marchés, etc).
- C'est vous, **et vous seul**, qui avez établi le calendrier de négociation si tardivement, imposant ainsi des délais contraints en termes de négociation. En effet, en cette fin d'année, la paie est clôturée vers le 15 décembre. De là à penser que LCL ne voulait pas octroyer de PPV, il n'y a qu'un pas.
- Cette année, LCL n'a pas négocié la PPV avec les organisations syndicales représentatives. Selon vos propres mots, vous ne pouviez déroger aux préconisations du groupe. C'était 500 € de PPV, uniquement pour les salaires inférieurs à 3 SMIC, à prendre ou à laisser. Dans ce cas, il était inutile de se réunir en séance de négociation : vous mettiez votre décision unilatérale en place dès le 8 décembre et votre PPV pouvait garnir le sapin de Noël des salariés de LCL. La date supplémentaire du 11 décembre n'était qu'un leurre et n'a servi à rien.
- Suite aux demandes répétées de **FO LCL**, vous avez finalement revu votre position en cours de journée, ce 13 décembre, et décidé d'organiser un CSEC extraordinaire, en vue d'octroyer une mesure unilatérale sous forme de PPV, effectivement versée en décembre. Vous assumez votre ligne, dictée par le groupe, mais 500 €, pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC, cela reste très insuffisant. Ils sont nombreux à considérer que LCL, et plus largement le groupe Crédit Agricole SA, les traitent avec mépris en leur accordant si peu de reconnaissance.
- Toujours selon vos propos, LCL n'octroiera aucune mesure générale. LCL serait donc la banque la moins-disante de la profession. Toutes les banques, absolument toutes, ont accordé des augmentations pérennes, générales et / ou collectives. Le groupe Crédit Agricole SA, qui se vante d'être responsable socialement, fait moins bien en matière salariale que la BNP, la Société Générale et évidemment, que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale-CIC. Au regard des résultats qui s'annoncent, réalisés par les salariés que vous pressurez de plus en plus, c'est honteux !
- Selon vos dires, ces dispositions émanent du groupe. Si le groupe est incontournable dans les négociations chez LCL, alors que Bénédicte Chrétien, DRH groupe CASA, vienne négocier avec nous. Ou alors, déplaçons les négociations salariales au niveau du groupe. Si vous n'avez aucune marge de manœuvre, alors pourquoi mener les négociations ?

Comme vous le précisez, la prochaine séance de négociation salariale se tiendra le vendredi 15 décembre. J'ignore ce que nous allons négocier, puisque, visiblement, vous ne disposez d'aucune autonomie en la matière.

Certaines de nos revendications touchent d'autres sujets, plus ou moins primordiaux : prise en charge par l'employeur de l'augmentation des tarifs de la complémentaire santé et de la prévoyance, amélioration du forfait mobilités durables, augmentation du titre restaurant, de la prise en charge par l'employeur des frais de transports... Si tous ces sujets pèsent sur le pouvoir d'achat des salariés, rappelons que l'inflation, sur un an, reste élevée. Les prix, notamment sur l'alimentaire, accusent également une hausse d'environ 12%. Or, les salaires chez LCL n'ont pas suivi le cours de l'inflation. Même en comptant les deux dernières augmentations générales, nous sommes bien loin du compte et nous avons, tous, perdu du pouvoir d'achat .

Faut-il vous rappeler que LCL affiche, de nouveau, d'excellents résultats financiers qui avoisineront, cette année encore, le milliard d'euros ?

Il est temps de rétablir la confiance et de récompenser, comme il se doit, l'engagement de tous les salariés de LCL, par une augmentation générale, en plus des mesures annexes indispensables au maintien de leur pouvoir d'achat. Ils le méritent, eux qui ont œuvré pour que LCL puisse fêter ses 160 ans cette année et se vanter des belles réussites de 2023 engrangées par les salariés.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, mes salutations.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale **FO LCL**



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05 / 06
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



[FO LCL](#)



[folclinsta](#)



[FO LCL](#)



Site fo-lcl.fr

2/2